

Projet de l'Enseignement catholique & éthique républicaine

Fiche guide
pour la remontée
des projets
2016-2017

**Destinataires : Les porteurs de projets
(établissement, réseau d'établissements,
régionaux, territoriaux, nationaux)**

1 - Une problématique transversale et cinq chantiers

Cinq familles de chantier à ouvrir, poursuivre, approfondir ...

Une problématique transversale

La laïcité, condition pour garantir la liberté de conscience et la liberté d'expression :

- Comment faire découvrir le principe de laïcité : sa définition, son histoire... ?
- Comment vivre, par la laïcité, une forme de neutralité (qui interdit toute contrainte sur les consciences) sans tomber dans la neutralisation qui interdirait toute expression religieuse, spirituelle ou convictionnelle ?
- Comment vivre, par la laïcité, la séparation du temporel et du spirituel, tout en dispensant, à l'école, une culture qui donne place à la dimension religieuse ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

**Chantier 1
Laïcité & religions**

Laïcité, espace de découverte, de dialogue pour garantir la liberté de conscience et d'expression.

Prendre en compte le fait religieux, et la dimension religieuse de la culture.

Accroître le dialogue entre les religions et l'ouvrir aux non-croyants.

Expression des religions à l'école, pour y reconnaître une composante de la culture et de l'identité de beaucoup :

- Comment prendre en compte le fait religieux dans les disciplines ?
- Comment présenter les différentes traditions religieuses, à partir de données objectives mais aussi de l'expérience croyante dans la vie personnelle et sociale. Comment travailler les valeurs éthiques et sociales portées par les religions ?
- Comment éclairer, par la dimension religieuse de la culture, les questionnements existentiels ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

**Chantier 2
Accueil des diversités, exclusion**

Accueillir et prendre en compte les diversités ethniques, culturelles, religieuses dans le partage des valeurs communes.

Prendre en compte et prévenir les mécanismes d'exclusion et de décrochage scolaire.

Accueil des diversités pour éduquer à la fraternité :

- Comment faire découvrir que la culture française, européenne... est le produit de l'influence de multiples cultures ? Comment articuler l'accueil des diverses cultures et la formation à des valeurs communes, fondement d'un projet social partagé ?
- Comment former à l'écoute, à l'échange, au débat pour construire le dialogue entre les cultures et les religions ?
- Comment prendre en compte les singularités, gérer les classes et les établissements pour éviter discriminations et stigmatisations (physiques, culturelles, religieuses, économiques et sociales) pouvant conduire à la violence, au conflit et au décrochage ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

**Chantier 3
Articulation & mobilisation des savoirs**

Mobiliser toutes les disciplines pour une culture commune permettant « une saine relation à soi-même, à l'autre, à la société et au monde ».

Penser les savoirs en perpétuelle construction « pour interroger le sens de la vie. »

Articuler valeurs et savoirs transmis par la famille et l'Ecole avec ce que diffusent les outils numériques.

Mobiliser les savoirs et les faire dialoguer, pour construire une culture qui fait sens :

- Comment aborder le socle commun et les programmes pour discerner l'essentiel à transmettre quand les savoirs connaissent une croissance exponentielle ? Comment articuler transmission des connaissances à l'école et volume des informations véhiculées par le numérique ?
- Comment donner plus de place à la dimension épistémologique, dans l'approche des disciplines ?
- Comment articuler autonomie des disciplines et travail pluridisciplinaire : quels objets, quelles modalités d'animation des établissements, quelle méthodologie ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

**Chantier 4
Education relationnelle & coopération**

Renforcer une éducation relationnelle ouvrant au désir de la rencontre et de l'engagement pour l'autre.

Cultiver la culture de l'échange et du débat.

Développer « une pédagogie coopérative faisant vivre l'expérience de la solidarité et de la fraternité ».

Education relationnelle et coopération, pour fonder les relations interpersonnelles et la vie sociale :

- Comment renforcer une éducation relationnelle et affective pour une meilleure connaissance de soi, une meilleure maîtrise de soi, un réel désir d'ouverture à l'autre et une culture de l'engagement, et pour lutter contre les violences scolaires ?
- Comment faire de l'école une société où se vit, par l'expérience quotidienne, la formation à la liberté, à l'égalité et à la fraternité ?
- Comment développer des pédagogies coopératives ouvrant à l'exercice de la solidarité et à la découverte de l'intelligence collective ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

**Chantier 5
Soutien à la parole des éducateurs**

Appui et soutien aux éducateurs pour adosser et légitimer leur parole, leur action

Soutien à la parole des éducateurs, pour permettre une relation éducative permettant la croissance du jeune :

- Comment travailler collectivement à la mise en place des conditions permettant l'exercice de l'autorité des éducateurs ?
- Comment travailler, dans l'équipe éducative, à la cohérence des exigences communes ?
- Comment travailler à l'articulation des diverses instances de transmission (école/famille/tiers lieux éducatifs, médias) ?

Note de cadrage, 8 juillet 2015

2 - Cadre de l'appel à projets Etablissement/Réseau/Régional/Territorial et/ou National

- Projets à adresser à Claude Leuridan (cleuridan@formiris.org)
- Mise en œuvre : organismes de formation/Universités catholiques

<i>Enjeux : Professionnalisation des membres des communautés éducatives au sein des établissements</i>	
CAHIER DES CHARGES 2016-2017	PROJET DE FORMATION A compléter par le demandeur
A. Intitulé du projet	Donner un titre.
B. Identité du projet	Nom et coordonnées de l'établissement scolaire porteur du projet (pour une formation intra). Nom et coordonnées de l'organisme porteur du projet (organisme de formation). Nom et coordonnées du responsable du projet.
C. Public concerné Le public sera divers (enseignants, personnel Ogec, parents ...) <ul style="list-style-type: none"> ■ du fait de la thématique EC&ER qui concerne toute la communauté éducative, ■ et pour se différencier du plan de programmation de Formiris réservé aux enseignants. Si ce n'est pas le cas, l'argumentation sera étayée, et le projet moins prioritaire. Si aucun enseignant n'est concerné par la formation, le projet doit cependant viser la mixité des publics (notion de communauté éducative).	Indiquer le public visé et l'effectif attendu. Argumenter si le public n'est pas diversifié. S'il s'agit d'un projet inter établissements, indiquer la géographie retenue. Indiquer les modalités de communication envisagées.
D. Objectifs Prise en compte d'une éthique républicaine articulée au projet de l'Enseignement catholique, au contexte et au projet des établissements scolaires. Les dispositifs de formation doivent faire explicitement référence à EC&ER et, au-delà des mots, démontrer à travers les objectifs, le public, le contenu et l'organisation, une prise en compte réelle de cette problématique. <i>Les formations relevant des axes du plan de programmation Formiris ne sont donc pas éligibles sur la ligne EC&ER.</i>	Contextualiser l'objectif par rapport : <ul style="list-style-type: none"> ■ au projet éducatif de l'établissement, ■ au Projet de l'Enseignement Catholique & éthique républicaine, ■ aux expertises de l'organisme. Définir des sous-objectifs.
E. Contenus La thématique de formation se réfère explicitement à une ou plusieurs des cinq familles de chantiers à ouvrir, à poursuivre, à approfondir et aux problématiques qui la sous-tendent. L'approche transversale sera privilégiée, autrement dit les projets traitant de plusieurs chantiers seront prioritaires. Les projets doivent indiquer comment cette transversalité sera traitée. Les chantiers sur lesquels le moins de projets sont remontés en 2015-2016 seront favorisés : <ul style="list-style-type: none"> ■ chantier 2 : Accueil des diversités – exclusion, ■ chantier 3 : Articulation & mobilisation des savoirs, ■ chantier 5 : Soutien à la parole des éducateurs. 	Formuler la problématique. Identifier la (ou les) famille(s) de chantier concernées. Indiquer comment la transversalité est traitée. Expliciter en quoi le projet répond à la problématique de cette (ou ces) famille (s).

<p>La formation se donne les moyens d'apporter une clarification étayée des notions et concepts fondateurs.</p> <p>Les notions et savoirs sont traités de façon conjointe et articulée avec les questions de posture.</p> <p>La formation répond in fine au sens de déploiement du plan : éclairer les enjeux de la laïcité et les valeurs de fraternité, de liberté, d'égalité, dans le cadre du projet éducatif d'un établissement catholique d'enseignement.</p>	<p><i>Fournir un descriptif du contenu.</i></p> <p><i>Dans le cadre d'une recherche, ajouter le cadre théorique et les hypothèses.</i></p>
<p>F. Dates, durée et lieux de la formation</p> <p>Il y a incitation à penser un projet dans la durée et donc à le situer par rapport au déjà réalisé et aux perspectives envisagées. Les projets pluriannuels sont encouragés. Toutefois l'engagement de financement sur le budget EC&ER ne pourra être donné que pour l'année 2016-2017.</p> <p>Le dispositif d'une journée n'est pas éligible sauf s'il s'inscrit explicitement dans un projet plus large : les différents temps de formation et actions sont articulés et favorisent un retour réflexif sur ces actions.</p>	<p><i>Indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les dates, ■ la durée en jours et en heures, ■ le lieu de la formation.
<p>G. Démarche de formation et démarche projet</p> <p>La priorité est donnée aux dispositifs de formation. Néanmoins d'autres modalités comme la recherche-action ou la production d'outils peuvent être envisagées, sous réserve qu'elles respectent la note de cadrage du 3 juillet 2015.</p> <p>Un équilibre est recherché entre projets d'établissements ou inter établissements et projets diocésains, régionaux, territoriaux ou nationaux, tout en favorisant les projets de proximité.</p> <p>La formation prend appui sur des situations problèmes propres à l'établissement. Elle permet d'identifier et de mettre en action des leviers.</p> <p>Le dispositif de formation permet d'engager dans l'établissement, une dynamique inscrite dans la durée.</p> <p>Sont prioritaires les formations s'inscrivant dans une logique de démarche de projet, c'est-à-dire présentant explicitement le contexte à l'origine du projet, donnant à voir les différents temps de la formation avec leurs objectifs et leurs contenus, précisant les diverses modalités de formation mises en œuvre, identifiant les travaux intersession prévus et la démarche d'évaluation posée.</p> <p>Les projets s'inscrivant dans la durée seront privilégiés. Autrement dit, il s'agira également d'identifier les prolongements envisagés à l'issue de l'action de formation.</p> <p>Pour les projets de formation en établissement, ils doivent montrer l'inscription dans le projet d'établissement.</p> <p>S'agissant de projets régionaux et/ou nationaux déposés par un organisme, il est attendu un niveau d'expertise avec notamment une problématique explicite.</p> <p>Le projet sera étudié au regard de sa faisabilité et de la démarche projet enclenchée, de sa cohérence et du lien étroit avec EC&ER.</p>	<p><i>Indiquer le type de dispositif : formation, recherche-action, production d'outils...</i></p> <p><i>Expliciter comment la formation s'inscrit dans la durée (projet pluriannuel).</i></p> <p><i>Expliciter la prise en compte réelle de la problématique EC&ER.</i></p> <p><i>Expliciter comment la formation permet aux établissements d'entrer dans une démarche de formation et de se ressaisir du travail effectué. Identifier les obstacles et les leviers.</i></p> <p><i>Expliciter, le cas échéant, les outils produits et l'accompagnement pour leurs usagers.</i></p>
<p>H. Modalités de formation</p> <p>La formation privilégie le travail d'équipe, le débat, l'analyse des pratiques.</p> <p>Des temps et des espaces sont prévus pour croiser les différents acteurs de la communauté éducative et les faire interagir.</p> <p>La formation s'appuie sur des modalités de nature à faire vivre les valeurs qu'elle préconise : cohérence entre le dire et le faire.</p> <p>Le travail d'ingénierie doit être visible. Seuls les projets portés par un organisme de formation sont recevables.</p>	<p><i>Expliciter les modalités de formation proposées et le cas échéant le travail intersessions.</i></p>

<p>I. Modalités d'évaluation et de valorisation</p> <p>La formation comportera un système d'évaluation construit en appui sur des indicateurs : éléments de progrès, obstacles levés, initiatives, évolution du climat scolaire ...</p> <p>Des indicateurs seront présentés permettant de mesurer le transfert de l'appropriation.</p> <p>Dans une perspective de valorisation des démarches EC&ER, le projet comprendra un volet sur les modalités de valorisation envisagées.</p>	<p><i>Expliciter la plus-value envisagée de la formation sur les élèves ou les établissements. Quelles améliorations attendues ? Quelles valorisations ?</i></p> <p><i>A l'issue de la formation, l'organisme fournira :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ une liste d'émargement indiquant le statut des personnes : enseignant, personnel salarié de l'établissement, parents, bénévoles, autres, ■ un compte-rendu de la formation et les suites envisagées, ■ Les modalités de valorisation envisagées. 																		
<p>J. Budget</p> <p><i>Le budget EC&ER correspond à une subvention ponctuelle du ministère de l'Education et n'a pas vocation, a priori, à être reconduit. Il convient donc que les engagements de Formiris sur les financements (y compris les frais annexes) ne dépassent pas le budget attribué.</i></p> <p>Le budget détaillé des projets sera examiné au regard des effectifs concernés et de l'ingénierie pédagogique développée. Les frais de bouche ne peuvent pas être pris en compte.</p> <p>Si le projet s'inscrit dans de la pluri annualité, le budget devra être détaillé sur chaque année. Cependant, Formiris, ne pourra s'engager pour le financement au-delà de 2016-2017.</p> <p>Les projets ne peuvent pas être financés rétroactivement.</p> <p>Un projet déjà financé en 2015-2016 ne pourra pas l'être une deuxième année si le contenu de la formation est à l'identique et concerne le même public.</p>	<p><i>Fournir un budget détaillé de la formation par année scolaire.</i></p>																		
<p>K. Respect du calendrier d'instruction</p> <p><i>Pour permettre une équité de traitement quelle que soit la rapidité d'envoi des projets, un calendrier est établi. Le projet EC&ER entrant dans sa deuxième phase, il devrait être plus facile d'anticiper.</i></p> <p>Les projets doivent parvenir en amont de la mise en œuvre pour permettre d'éventuels ajustements.</p> <p><i>Voir calendrier ci-dessous.</i></p> <p>Les projets ne respectant pas ce calendrier ne seront pas examinés.</p> <table border="1" data-bbox="140 1330 1513 1742"> <thead> <tr> <th>Vagues</th> <th>Date limite d'envoi des projets par l'OF ou l'établissement à Formiris : cleuridan@formiris.org</th> <th>Date de réalisation de la formation. Au plus tôt le...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Première vague</td> <td>Lundi 20 juin 2016</td> <td>1^{er} septembre 2016</td> </tr> <tr> <td>Deuxième vague</td> <td>Lundi 12 septembre 2016</td> <td>19 octobre 2016 (vacances de la Toussaint)</td> </tr> <tr> <td>Troisième vague</td> <td>Vendredi 30 septembre 2016</td> <td>2 novembre 2016</td> </tr> <tr> <td>Quatrième vague</td> <td>Vendredi 14 octobre 2016</td> <td>21 novembre 2016</td> </tr> <tr> <td>Cinquième vague</td> <td>A « guichet ouvert » dans la mesure de l'enveloppe budgétaire : 5 semaines avant le début de la formation</td> <td>5 semaines après l'envoi du projet</td> </tr> </tbody> </table>		Vagues	Date limite d'envoi des projets par l'OF ou l'établissement à Formiris : cleuridan@formiris.org	Date de réalisation de la formation. Au plus tôt le...	Première vague	Lundi 20 juin 2016	1 ^{er} septembre 2016	Deuxième vague	Lundi 12 septembre 2016	19 octobre 2016 (vacances de la Toussaint)	Troisième vague	Vendredi 30 septembre 2016	2 novembre 2016	Quatrième vague	Vendredi 14 octobre 2016	21 novembre 2016	Cinquième vague	A « guichet ouvert » dans la mesure de l'enveloppe budgétaire : 5 semaines avant le début de la formation	5 semaines après l'envoi du projet
Vagues	Date limite d'envoi des projets par l'OF ou l'établissement à Formiris : cleuridan@formiris.org	Date de réalisation de la formation. Au plus tôt le...																	
Première vague	Lundi 20 juin 2016	1 ^{er} septembre 2016																	
Deuxième vague	Lundi 12 septembre 2016	19 octobre 2016 (vacances de la Toussaint)																	
Troisième vague	Vendredi 30 septembre 2016	2 novembre 2016																	
Quatrième vague	Vendredi 14 octobre 2016	21 novembre 2016																	
Cinquième vague	A « guichet ouvert » dans la mesure de l'enveloppe budgétaire : 5 semaines avant le début de la formation	5 semaines après l'envoi du projet																	
<p>L. Respect de la fiche guide</p> <p>Il est attendu que les projets adressés comprennent les renseignements demandés (rubriques A à J) et le calendrier d'instruction. Si ce n'est pas le cas, ils ne pourront pas être traités.</p>																			
<p style="text-align: center;"><i>Joindre tout document permettant l'explicitation du projet.</i></p>																			
<p style="text-align: center;">ENVOI DES PROJETS PAR MAIL A mpgautherot@formiris.org <i>Copie à l'AT Formiris pour les projets des établissements, des réseaux, régionaux et territoriaux</i></p>																			

3 – Instruction, notification et conditions financières

Les principes :

- Soutenir la démarche Projet Enseignement catholique et éthique républicaine.
- Privilégier les projets qui ne peuvent pas élargir au plan de formation habituel de Formiris.
- Offrir une équité de traitement tout en conservant de la souplesse.

✚ Instruction du dossier

Il est attendu que les projets adressés comprennent les renseignements demandés (rubrique A à J) et le calendrier d'instruction. Si ce n'est pas le cas, ils ne pourront pas être traités.

Le dossier est étudié dans un premier temps par les services nationaux (SN) de Formiris au vu du cahier des charges ci-dessus et avec un nécessaire arbitrage entre les projets. Ces critères sont conjugués.

Les projets nécessitant un arbitrage sont examinés en groupe national de déploiement du Plan. Si un projet est porté par un membre du groupe, ce membre se retire des débats et de la prise de décision.

En cas de besoin, le groupe peut faire appel à un expert.

✚ Notification des décisions et conditions financières

Les décisions sont notifiées par les SN qui établissent la convention avec l'organisme.

La convention précise notamment les conditions budgétaires dans le cadre de la ligne dédiée « Valeurs de la République ». Il n'y a donc pas de référencement FormElie. La formation n'émarge pas au budget du plan de formation de l'établissement.

Les frais annexes (déplacement, hébergement des participants), s'il y a lieu, sont pris en charge aux conditions Formiris SN et traités en comptabilité sur note de frais. Un formulaire est adressé avec la convention.

Pour tous les projets (à l'exception des projets nationaux), une copie de la convention est adressée à l'Association territoriale (AT) Formiris.

L'administration et la comptabilité sont donc assurées par les SN dans le cadre de convention avec l'OF.

4 - SUIVI DES PROJETS

A l'issue de la formation, le responsable du projet s'engage à fournir au groupe national de déploiement du Plan et à l'AT Formiris pour les projets régionaux :

- Une liste d'émargement indiquant le statut des personnes : enseignant, personnel salarié de l'établissement, parents, bénévoles, autres...
- Un compte-rendu de la formation et les suites envisagées avec notamment ce qui peut être valorisé et les modalités de cette valorisation.

Les SN suivent les projets nationaux et rendent compte au groupe national de déploiement du Plan. Ils informent le groupe de pilotage Formiris « Humanisme et citoyenneté », les directeurs et les responsables de formation nationaux (Roc-Far) du suivi de ces projets.

Les projets d'établissement, de réseaux, régionaux et/ou territoriaux sont également suivis dans le cadre du groupe de pilotage de proximité. Le directeur de l'AT est relais avec les SN.